

Le moustique tigre : qui est-il ?

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 58 départements au 1^{er} janvier 2020. Il s'est progressivement implanté dans le Sud de la France jusqu'à coloniser l'ensemble des départements de la région. Le moustique tigre est implanté et actif dans le département du Tarn depuis 2015. Il colonise progressivement le territoire national.



Taille réelle

Le moustique *Aedes albopictus* se distingue des autres moustiques communs par sa petite taille.

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne ayant un de ces virus dans son sang, malade ou non, et qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 à 150 mètres autour de son lieu de naissance).

• Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- **Enlever ou vider régulièrement** tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- **Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs** ou les remplir de sable humide
- **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau** : pneus, bâches plastiques, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...
- **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières**, veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques** (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Entretien le jardin** : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

• *Si vous trouvez un moustique tigre*

Les autorités sanitaires (Agence régionale de santé (ARS) Occitanie) et son opérateur, Public Labos suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. L'ensemble de la population peut **participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition**. Il s'agit d'une **action citoyenne** permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

• *Se protéger contre les piqûres de moustique*

Pour se protéger des piqûres il faut :

- porter des vêtements longs **et protéger les pieds et les chevilles**. Il est également conseillé d'imprégner les vêtements avec un insecticide répulsif ;
- utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

• *Informations pour les voyageurs*

L'objectif étant d'éviter l'introduction et la transmission de la dengue, du chikungunya et du zika en France métropolitaine, il est rappelé :

- **aux personnes se rendant dans des zones où circulent ces virus** de se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour à domicile, notamment si elles sont malades ;
- **en cas de symptômes** évocateurs de l'une de ces maladies (maux de tête accompagnés de fièvre, douleurs ou courbatures...) **survenant dans les 15 jours après le retour** d'un pays où l'une de ces maladies est présente, il est recommandé de consulter sans tarder son médecin traitant.

Pour en savoir +

Reconnaître et signaler un moustique tigre

<http://www.signalement-moustique.fr/>

Agence régionale de santé (ARS) Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr>

- Dossier Moustique tigre
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>

Santé Publique France (InVS) : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

- Dossier Maladies infectieuses / maladies à transmissions vectorielles
<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>

Ministère de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>

- Rubrique « Santé-Environnement » puis « Moustiques vecteurs de maladies »
<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques-vecteurs-de-maladies>

Ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/

- Conseils aux voyageurs
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/